BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège social : 18, Avenue Joseph Anoma, Plateau – 01 BP 3802 Abidjan
Tél. : +225 20 326 685 / +225 20 326 685 Fax : +225 20 326 684
E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

AVIS N°183 – 2020 / BRVM / DG

TRESOR PUBLIC DU BENIN

Emprunt obligataire "TPBJ 6,50 % 2020-2028"

PREMIERE COTATION

Dans le but de mobiliser des ressources destinées au financement d'une partie des investissements prévus au Programme National d'Investissements au titre de l'année 2020 en vue de la relance de l'économie, l'Etat du BENIN, à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), a émis un emprunt obligataire intitulé "**TPBJ 6,50 % 2020-2028**".

La diffusion des titres "TPBJ 6,50 % 2020-2028" dans le public au prix de 10 000 FCFA par obligation a eu lieu du 27 juillet au 10 août 2020 inclus.

A l'issue de cette opération, 11 000 000 d'obligations "TPBJ 6,50 % 2020-2028" ont été souscrites sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA, pour un montant total de 110 000 000 000 FCFA.

La date de jouissance desdites obligations est le **25 août 2020.**

Afin de permettre les échanges des titres sur le Marché Financier Régional, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la première cotation de l'Emprunt "TPBJ 6,50 % 2020-2028", admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **vendredi 20 novembre 2020**.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est la **procédure ordinaire** avec un cours de référence fixé à 10 000 FCFA.

Le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente.

Le symbole adopté pour le titre est **"TPBJ.O3"**.

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) SGI BENIN, est responsable de l'introduction en bourse de l'emprunt obligataire "TPBJ 6,50 % 2020-2028".

Les investisseurs qui désirent consulter la note d'information ou obtenir plus d'informations concernant cette émission obligataire, sont priés de communiquer avec la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) SGI BENIN : Rue du Gouverneur Gal Félix EBOUE R.5. 160 – CARRE 211 ST MICHEL IMMEUBLE SGI - BENIN - 01 B.P. : 4546 ; Tél: (229) 21 31 15 41/ 21 31 15 71 ; Fax : (229) 21 31 15 60 ; e-mail : sgibenin@sgibenin.com; site web : www.sgibenin.com, ou toute autre SGI installée dans les pays de l'UEMOA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 06 novembre 2020

Le Directeur Général

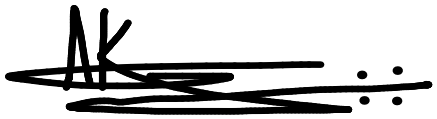

Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION DU BENIN S.A.

SOCIETE DE BOURSE

Cotonou, le 05 novembre 2020

A

Monsieur Edoh Kossi AMENOUVE
Directeur Général de la BRVM
& du DC/BR

ABIDJAN – COTE D'IVOIRE

V/Réf. : 2020/744/BRVM/DOB/DOSI/DG
N/Réf. :141/DGA/DO/20

Objet : Première cotation Emprunt Obligataire
TPBJ 6,50% 2020-2028

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de faire suite à votre correspondance ci-dessus référencée relative à l'organisation de **la première cotation de l'Emprunt de l'Etat du Bénin dénommé TPBJ 6,50% 2020-2028** et vous en remercions.

Nous marquons notre accord pour la mise en œuvre de vos différentes propositions, notamment la date de la première cotation retenue pour **le 20 novembre 2020**.

Par ailleurs, nous vous informons que les dispositions sont en train d'être prises afin de vous faire parvenir **au plus tard le 06 novembre 2020 la preuve du règlement de la facture globale**.

Nous vous prions de recevoir, **Monsieur le Directeur Général**, nos sincères salutations.

Le Directeur Général Adjoint,

SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION DU BENIN (SGI - BENIN) Le Directeur Général Adjoint

Martin CODJO

CC : Antenne Nationale de la Bourse du Bénin

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

crepmf

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

Le Secrétaire Général

Abidjan, le 04 NOV. 2020

N/Réf : 2020/SG/DE/ 2108

Monsieur Edoh Kossi AMENOUNVÉ
Directeur Général
Bourse Régionale des
Valeurs Mobilières (BRVM)
Fax : (225) 20 32 66 84
Abidjan - CÔTE D'IVOIRE

OBJET : Cotation des obligations issues de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « *TPBJ 6,50 % 2020 - 2028* »

Monsieur le Directeur Général,

Nous accusons réception de votre correspondance du 30 octobre 2020 relative à l'admission au compartiment obligataire de la BRVM de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « *TPBJ 6,50 % 2020 - 2028* » d'un montant total de 110 000 000 000CFA.

Conformément à l'article 57 du Règlement Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), « *les emprunts des États de l'UEMOA sont **admis de droit à la cote*** ». Nous prenons donc acte de votre souhait d'introduire en bourse les obligations dudit emprunt.

Par ailleurs, étant donné que l'admission à la cote des 11 000 000 obligations devrait intervenir au plus tard **le 15 août 2020**, suivant les dispositions prévues dans la note d'information, nous vous invitons à envisager l'admission à la cote, **dans les meilleurs délais**, pour permettre aux investisseurs d'exercer leurs droits et ce, conformément à l'article 26 de l'Instruction n°063/CREPMF/2020 relative aux émissions de titres publics sur le marché financier régional de l'UMOA.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Secrétaire Général
01 B. P. 1878
ABIDJAN 01

Ripert BOSSOUKPE

Avenue Joseph ANOMA
01 B.P. 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire
Site web : http://www.crepmf.org

TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 31 56 20
Fax: (225) 20 33 23 04
Email:sg@crepmf.org